

Rapport de la sous-commission des comptes 2023

Dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Mathias Gautschi	PS
	en remplacement de M. Karim Djebaili	
	Monsieur François Perret	Les Verts
	Madame Jennifer Angehrn	UDC, rapporteuse

La sous-commission du DREPES s'est réunie le lundi 25 mars 2024 en présence de M. Patrick Herrmann, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction DREPES et des chef-fe-s de service et administrateurs suivants :

- Centres 620 et 621 : Mme Isaline Feremutsch, cheffe du Service des ressources humaines
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730 et 735 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le Service des espaces publics
- Centre 860 : MM. Jérémy Vögtlin, chef de service et Boris Lorimier (responsable administratif) pour la Sécurité publique
- Centres 205, 700, 740, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures.

Introduction concernant les différents services

SRH : La tempête du 24 juillet a fortement impacté plusieurs services. Cette tragédie a permis de mettre en évidence un magnifique élan de solidarité. De plus, une très efficace coordination entre les divers services de la Ville en cas de crise majeure est à souligner.

Une hotline a été mise en place pour orienter les citoyen-ne-s et a également permis de répertorier les très nombreuses propositions d'appui émanant tant de personnes individuelles, d'entreprises que d'associations. Le SRH a également géré durant plusieurs mois, l'engagement de volontaires pour des

missions spécifiques, en particulier en appui du monde agricole pour le nettoyage des prairies.

Un débriefing a été offert aux collaborateur-trice-s qui en éprouvaient le besoin.

En règle générale, il règne une bonne ambiance dans les services. La preuve en est la fête du personnel qui a rencontré un vif succès puisque environ cinq cents personnes y ont participé, un record.

Le nombre d'apprenti-e-s est en hausse tant grâce à une augmentation des places qu'à une diversification des métiers proposés. Cependant, une collaboration avec d'autres partenaires est nécessaire pour compléter les parties "métier" qui manquent dans notre administration.

Le SRH est attentif aux problèmes de harcèlement et de discrimination. Une campagne spécifique est menée. Des affiches ont été installées dans les différents services de la Ville et des séminaires de sensibilisation ont été organisés pour les cadres. Tout un volet a également été développé sur le site intranet.

Le projet de révision du règlement général pour le personnel de l'administration communale (RGPA) avance à satisfaction. Cette nouvelle mouture le rendra plus lisible avec une simplification de la structure réglementaire et la clarification de l'autorité. La commission financière a déjà visualisé les chapitres 1 à 4 et les suivants, 5 à 8, sont en cours de négociation avec le syndicat.

Afin de créer un socle commun de formation, les services des ressources humaines des villes de Neuchâtel, Le Locle/Les Brenets, La Chaux-de-Fonds, des communes de Val-de-Ruz et Val-de-Travers, ainsi que de l'État de Neuchâtel ont créé une plateforme de formation des cadres de l'administration publique. Dans la continuité de ce projet, la première conférence s'est tenue le 21 mars 2024 à La Chaux-de-Fonds avec la thématique "Naviguer à l'ère de l'IA : collaboration, intelligence, hybride et leadership" ; elle a rencontré un franc de succès.

Une projet d'accueil des nouveaux-velles collaborateur-trice-s plus dynamique et moderne est en cours d'élaboration.

La grille salariale de la Ville n'est pas la même que celle du canton et, contrairement à d'autres entités, l'échelle est indexée chaque année à l'IPC, qu'il soit positif ou négatif. La transparence est totale, toutes les informations sont à disposition sur le site intranet.

SP : Le service fonctionne bien. Le développement, avec SISPOL, d'une formation continue pour tous-tes les agent-e-s du canton fidélise les collaborateur-trice-s.

Une nouvelle dynamique au service de la population a été mise en place. Cette dernière est appréciée par les commerçant-e-s et les résident-e-s. Il s'agit, entre autres, d'actions préventives auprès des habitant-e-s d'un quartier à la suite d'un changement de régime de circulation ou de stationnement, de contacts réguliers avec les organisateur-trice-s de manifestations publiques afin de les épauler et les conseiller dans leurs démarches, de transmission d'informations aux commerçant-e-s impacté-e-s par la tenue d'une manifestation publique d'ampleur et de l'organisation de divers stands d'information relatifs à la sécurité, en collaboration avec le SISMN et/ou la police neuchâteloise, etc.

SEP : Le service fonctionne bien ; son efficacité à la suite de la tempête est à relever. Les trois jours suivant cet événement, aucune réclamation n'est parvenue au service, ce qui ne fut malheureusement plus le cas dès que les routes ont été dégagées.

Il faut également relever une belle coordination avec tous les services de la Ville et du canton. Le travail de dégagement accompli par le personnel peut être qualifié de surhumain. Les repas pris en commun au SISMN, regroupant toutes les personnes engagées qu'elles soient employé-e-s de la Ville ou bénévoles, ont été une belle expérience et un enrichissement pour tous-tes.

Afin d'être plus en contact avec la population et d'avoir une meilleure vision de la situation, quatre cantonniers sillonnent régulièrement la ville.

Un projet d'équipes responsables de quartiers définis est en cours d'étude.

L'effort demandé de limiter au maximum le recrutement de personnel laisse entrevoir certains problèmes. A terme, toutes les tâches demandées par les autorités et la population pourraient ne plus être remplies. La ville se développe et son entretien prend de plus en plus de temps.

205 / Forêts

Les comptes sont stables, la gestion est toujours du ressort du Locle.

La tempête n'a duré que trois minutes mais il faudra des mois de travail, voire des années, pour tout remettre en ordre. Au vu des dégâts et donc de la perte de capital boisé, la possibilité d'exploitation (nombre d'arbres qui peuvent être utilisés) devra certainement être revue à la baisse et un redimensionnement de l'équipe forestière sera étudié.

620 / Service des ressources humaines

Certaines charges qui figurent sous la rubrique charges de personnel sont ensuite ventilées dans les comptes des services concernés (imputations internes qui ne figurent jamais dans le budget).

Le calcul des remboursements pour cause de maladies et d'accidents est complexe car il est difficile de prévoir le nombre de cas ; il est cependant basé sur la moyenne des trois dernières années. Ce taux est en baisse, en particulier, pour les absences maladie longue durée. Les cas sont suivis par une collaboratrice. Si, malheureusement, la situation de la personne ne s'améliore pas, la fin des rapports de travail lui est signifiée à la fin de son droit aux indemnités journalières après deux ans. Cela concerne cinq à six personnes par année.

621 / Sécurité et santé au travail

Rien à signaler.

700 / Administration des infrastructures

Rien de particulier à signaler.

708 / Service des espaces publics

L'augmentation des salaires n'est pas due à une augmentation de la dotation mais à la compensation de l'IPC et à l'application des échelons. Les charges salariales sont centralisées dans ce chapitre.

La dotation est stable, mais le turn-over est important en raison de nombreux départs à la retraite, de licenciements, de démissions, de mutations et d'avancements en interne ; cela représente 16 postes pour 2023.

Depuis le 24 juillet, 11'290 heures de travail ont été utilisées pour les travaux en tous genres liés à la tempête. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été possible de consacrer beaucoup de temps à d'autres travaux que ceux qui étaient impératifs ; paradoxalement cela induit quelques économies.

Le service a accueilli vingt-deux personnes en placement, provenant de diverses institutions telles que l'ORP, l'AI, les services sociaux, etc., pour des durées allant de quelques semaines à plusieurs mois. Certaines, donnant entière satisfaction, ont pu être engagées avec un contrat à durée indéterminée, un poste correspondant à leurs compétences s'étant libéré.

Des pourparlers sont en cours avec l'office cantonal de l'aide sociale pour le financement d'un poste d'encadrant-e de quatre personnes placées au secteur vert.

Un accent a été mis sur l'ouverture de postes d'apprentissage. En effet, il est difficile de trouver du personnel pour certaines professions (maçon, menuisier, jardinier, etc.) sur le marché du travail, il est donc important d'en former au sein de la Ville. A la rentrée scolaire 2024, ce sont onze jeunes qui débiteront leur apprentissage au SEP, contre six à la rentrée 2023. Le service n'ayant pas les moyens d'assurer l'entier du cahier des charges de la formation, un partenariat, financé par le canton, a été signé avec le réseau d'entreprises formatrices neuchâteloises (REN). Ce dernier cherchera des partenaires pour assurer la globalité de la formation, par exemple le travail sur un chantier. Il est cependant difficile de trouver de bon-ne-s apprenti-e-s. En guise de reconnaissance, il a été décidé de verser annuellement une modeste indemnité aux formateur-trice-s.

710 / Voirie - frais d'entretien

Rien à signaler.

711 / Enlèvement de la neige

Les chutes de neige 2022/2023 de 90 cm de neige cumulée représentent un record historique. Il a cependant été détrôné par la saison 2023/2024, puisque, au moment de l'établissement du présent rapport, la neige cumulée n'atteignait que 69 cm.

En raison de cette situation, il n'a pas été nécessaire d'engager des privés, ce qui explique la baisse des charges du poste prestations de services de tiers.

715 / Ateliers

L'augmentation de la rubrique entretien machines-app.-véhic, etc est induite par la hausse des prix des pièces de rechange et des grosses réparations que trois vieux camions ont nécessité pour CHF 110'000.00.

725 / Déchets des personnes physiques

Les comptes sont stables.

726 / Déchets des entreprises

Le dossier de la fin totale du monopole de ramassage des déchets valorisables par les villes est toujours en cours d'étude au Parlement fédéral. Si cela devait être validé, les coûts pris en charge par les entreprises seraient reportés sur les personnes physiques, ce qui aurait pour conséquence une forte augmentation de la taxe.

727 / Déchetterie intercommunale

Rien à signaler.

730 / Espaces verts

Le plan de gestion des espaces verts a été finalisé ; malheureusement, il n'a pas été possible de le mettre en application en raison des événements de juillet.

La plantation de cinq cents arbres est prévue en 2024, dont une centaine au printemps déjà.

735 / Centre horticole

Rien à signaler.

740 / Cimetière et centre funéraire

Un projet d'aménagement style "jardin funéraire", pour diminuer les heures de désherbage, est en cours d'étude. De plus en plus, la population souhaite pouvoir déposer les cendres dans un endroit autre qu'une tombe ou le jardin du souvenir.

Suite à la pandémie, deux grands clients du canton du Jura se sont tournés vers Bienne pour incinérer les défunt-e-s de cette région; ils seront peut-être difficiles à récupérer même si un d'entre eux est partiellement revenu.

860 / Sécurité publique

L'effectif est stable ce qui induit moins de frais de formation et d'équipement.

Une économie de 0.6 EPT a été réalisée grâce à une digitalisation accrue des procédures (préavis au SCAV pour les demandes de manifestation),

divers échanges par mail pour éviter les courriers papier et établissement de e-factures, etc.

La redistribution de certaines missions au sein du secteur administratif a permis de rouvrir le guichet à la population tous les après-midi. De plus, cette nouvelle pratique a contribué à gagner en efficacité et à réaliser une économie. Cette dernière est toutefois quelque peu atténuée. En effet, les plus de 1'500 commandements de payer (CP) encore traités par le guichet de la sécurité publique ont été externalisés à une société de sécurité privée, pour un coût de CHF 50'000.00. Tous les CP (environ 15'000 par année) remis à la Ville par l'office des poursuites (OP) pour leur notification sont maintenant traités par cette société. La Ville encaisse la différence entre le montant touché de l'OP et celui versé à la société pour le travail effectué.

La subsistance lors des services d'ampleur a été valorisée et cette décision a ravi le personnel. Le montant a été adapté dans le budget 2024.

La gestion de la tempête a conduit à une augmentation des heures supplémentaires qui se traduit par une hausse des charges de CHF 15'000.00.

L'augmentation du nombre de manifestations publiques et la location du domaine public représentent une charge de travail conséquente pour le secteur administratif mais induit également une hausse des recettes.

Malgré une augmentation du montant perçu pour la sécurisation des chantiers, le budget, quelque peu surévalué, était difficilement atteignable.

Le produit des amendes dépasse celui de 2022 alors que le nombre délivré est inférieur de plus de 300. Cela s'explique par le fait que les infractions sanctionnées sont plus graves et cela démontre également qu'une proportionnalité est appliquée et qu'aucun excès de zèle ne peut être reproché au service.

Une nouvelle voiture électrique d'occasion a été achetée pour CHF 20'000.00. Les véhicules vieillissants induisent plus de frais d'entretien, mais ils seront utilisés le plus longtemps possible.

902 / Services industriels

En raison de la suppression de l'éclairage public durant la nuit, le compte électricité-eau-gaz est en dessous du budget. Si cette option n'avait pas été prise, les coûts auraient explosé. Il semble qu'une grande majorité de la population a adhéré à cette décision.

Concernant la prolongation de cette expérience, la Ville est en attente d'une prise de position du Conseil d'Etat.

911 / Eaux - réseau

Viteos est toujours au bénéfice d'un mandat de gestion.

Les comptes s'équilibrent, mais tous les coûts sont en augmentation ; au cours des prochaines années, le prix de l'eau devra certainement être augmenté.

Les charges induites par la rénovation de l'adduction d'eau devront également être prises en compte.

Un souci est apparu concernant les canalisations qui ont été mises en place ces cinquante dernières années. En effet, elles ont été posées sur des calles en bois qui ont accéléré leur vieillissement. Alors que l'amortissement est prévu sur quatre-vingt ans, il faudra certainement les changer bien plus vite, probablement environ une cinquantaine d'années après leur installation.

Pour l'instant, la Ville ne rencontre pas de problèmes d'approvisionnement et l'eau est de qualité.

La rapporteuse de la sous-commission

Jennifer Angehrn